

16 OCT. 2023

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeLieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2023-02-14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 30 septembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 20 septembre 2023

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 67 Pouvoirs : 9
Votants : 76 (dont 9 procurations)

Présents: Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT); Bernard AMEILBONNE (AIGUEPERSE); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Pierre BARBARY (PONTGIBAUD); Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE); Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES); Sébastien BLANC (LOUBEYRAT); Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE); Chantal BLOT-BOUCHE (SAINT PARDOUX); Grégory BONNET (MONTCEL); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE); Florent BOURLON (POUZOL); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE); Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel CHARRAUX (TEILHET); Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE); Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT); Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE); Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie Françoise HUBERT (JOZERAND); Philippe IMBAUD (YOUX); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Guillaume JOUANADE (TEILHEDE); Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE); Pascal LABBE (SAINT AGOULIN); Magalie LABIAULE (BLOT L'EGLISE); Paul LASSET (SAINT MYON); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON); Guy MAQUAIRE (SAINTE CHRISTINE); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Sabine MICHEL (LAPEYROUSE); Karina MONNET (ARTONNE); Pascal MONTAGNE (MARCILLAT); Josette MOULY (SERVANT); Evelyne OLIGNER (CHAPTUZAT); Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Jean Luc PORTE (JOZERAND); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE); Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Marcel RAYNAUD (ESPINASSE); Daniel REYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Bruno RYCKEBUSCH (SAINT REMY DE BLOT); Cendrine SAUTHON (BAS ET LEZAT); Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

Absents ayant donné procuration :

Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES)
Jérôme BOREL (SERVANT) ayant donné pouvoir à Josette MOULY (SERVANT)
Didier BOURNAT (MOUREUILLE) ayant donné pouvoir à Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE)
Florian CHANET (MONTPENSIER) ayant donné pouvoir à Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER)
Guillaume CRISPIN (CHAMPS) ayant donné pouvoir à Anne-Sophie RODRIGUES (CHAMPS)
Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Sébastien BLANC (LOUBEYRAT)
Jean-François PORTE (MONTCEL) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)
Fabien ROUX (MARCILLAT) ayant donné pouvoir à Pascal MONTAGNE (MARCILLAT)
Etienne ONZON (COMBRONDE) ayant donné pouvoir à Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE)

Madame Emmanuelle ESCAMEZ a été élu secrétaire de séance.

**Objet : TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF
PAR LA COMMUNE DE MONTAIGUT EN COMBRAILLE**

Par délibération en date du 09 novembre 2020, la commune de Montaigut en Combraille a transféré au Syndicat Mixte de Sioule et Morge la compétence « assainissement collectif ». Ce transfert a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il convient à présent de définir :

- les modalités de mise à disposition des biens liés à la compétence « assainissement collectif »,
- les modalités de mise à disposition des subventions qui ont financé ces biens,
- les modalités de reprise des résultats de clôture du budget annexe assainissement de la commune de Montaigut en Combraille au 31 décembre 2020.

Concernant la mise à disposition des biens et des subventions qui ont financé ces biens, une convention de mise à disposition a été rédigée afin de recenser les actifs et passifs utilisés pour l'exercice de la compétence « assainissement collectif ».

Cette convention a été transmise à l'ensemble des délégués.

A noter qu'après la date du transfert de la compétence « assainissement collectif », la commune de Montaigut a continué à émettre des titres pour certaines recettes, et des mandats pour certaines dépenses se rapportant à l'assainissement collectif. Ces recettes et ces dépenses seront donc reprises en 2023 par le Syndicat de Sioule et Morge sur son budget annexe assainissement collectif.

Il s'agit des recettes et des dépenses suivantes :

Numéro de compte communal	Libellé du compte	Montant
1328	Subvention réseau asst. Les Granges (Agence de l'Eau)	214 456,05 €
1323	Subvention zonage asst (Département)	932,68 €
1323	Subvention travaux rue des Granges (Département)	39 615,18 €
1323	Subvention travaux rue de la Tannerie (Département)	26 843,46 €
2315	Droit déduction TVA SEMERAP – Réseau Les Granges	74 093,29 €
7588	Reversement SEMERAP	42,77 €
7788	ICNE non contrepassés	1 272,17 €
TOTAL RECETTES		357 255,60 €
65888	Solde marché de travaux COLAS	3 915,72 €
TOTAL DEPENSES		3 915,72 €

Concernant les emprunts, le Syndicat remboursera à la commune les montants correspondant aux échéances prises en charge par la commune depuis le 01/01/2021, date du transfert de la compétence « assainissement collectif ». Ces montants figurent dans le tableau ci-dessous :

Référence de l'emprunt	Remboursement capital	Intérêts	Montant total à rembourser à la Commune
DEXIA / MON539028EUR	1 718,48 €	774,39 €	2 492,87 €
La Banque Postale / MON539029EUR	6 000,00 €	1 530,00 €	7 530,00 €
La Banque Postale / MON539030EUR	5 119,21 €	374,69 €	5 493,90 €
TOTAL	12 837,69 €	2 679,08 €	15 516,77 €

De plus la commune de Montaigut en Combraille a demandé aux établissements bancaires le transfert au Syndicat des

emprunts désignés ci-dessous, afin que les échéances ultérieures soient remboursées directement aux établissements bancaires par le Syndicat :

Établissement bancaire Numéro du prêt	Montant initial de l'emprunt	Emprunt remboursé à l'établissement bancaire par le Syndicat à compter de l'échéance du :	Capital restant dû à la date du transfert au Syndicat
DEXIA / Caisse Française de Financement Local N° MON539028EUR	40 753 €	01/02/2022	18 714,09 €
La Banque Postale / Caisse Française de Financement Local N° MON539029EUR	120 000 €	01/11/2021	56 000,00 €
La Banque Postale / Caisse Française de Financement Local N° MON539030EUR	67 000 €	01/11/2021	24 807,12 €

Concernant les modalités de reprise des résultats de clôture du budget annexe assainissement, il est rappelé que lors du Comité Syndical du 13 février 2021, les élus du Syndicat Mixte de Sioule et Morge ont approuvé le principe d'une reprise en l'état des résultats de clôture des budgets assainissement des communes, que le solde de ces budgets soit excédentaire ou déficitaire.

Pour le budget annexe assainissement de la commune de Montaigut en Combraille, les résultats de clôture constatés au 31 décembre 2020 sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 53 917,49 €
- Section d'investissement : déficit de - 459 919,62 €.

Soit un total de - 406 002,13 €.

Il est proposé que la reprise par le Syndicat de ces résultats de clôture soit échelonnée dans le temps, de la façon suivante :

Année	Montants repris par le Syndicat
2023	Déficit d'investissement : - 286 002,13 €
2024	Déficit d'investissement : - 40 000,00 €
2025	Déficit d'investissement : - 40 000,00 €
2026	Déficit d'investissement : - 93 917,49 € Excédent de fonctionnement : 53 917,49 €
TOTAL sur 4 ans :	- 406 002,13€

Une délibération doit maintenant être prise par le Comité Syndical afin de :

- Autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition des actifs et passifs liés à la compétence « assainissement collectif »,
- Autoriser le transfert au Syndicat de Sioule et Morge des résultats de clôture constatés au 31/12/2020 selon le calendrier proposé ci-dessus.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition recensant les actifs et passifs (biens et subventions ayant financé ces biens) liés à la compétence « assainissement collectif » sur la commune de Montaigut en Combraille,
- D'autoriser le transfert des résultats de clôture constatés au 31/12/2020 (Section de fonctionnement : excédent de 53 917,49 € ; Section d'investissement : déficit de - 459 919,62 €), selon le calendrier ci-dessous :

Année	Montants repris par le Syndicat
2023	Déficit d'investissement : - 286 002,13 €
2024	Déficit d'investissement : - 40 000,00 €
2025	Déficit d'investissement : - 40 000,00 €
2026	Déficit d'investissement : - 93 917,49 € Excédent de fonctionnement : 53 917,49 €
TOTAL sur 4 ans :	- 406 002,13€

- D'une manière générale, d'autoriser le Président à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution du transfert de la compétence « assainissement collectif », et à signer tout document ou acte relatif à ce dossier.

Ces propositions ont reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 8 juin 2023.

Une délibération concordante a déjà été prise par le Conseil Municipal de Montaigut en Combraille, lors de sa réunion du 15 mai 2023.

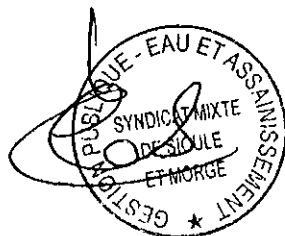
LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition recensant les actifs et passifs (biens et subventions ayant financé ces biens) liés à la compétence « assainissement collectif » sur la commune de Montaigut en Combraille. *Cette convention est jointe à la présente délibération,*
- **AUTORISE** le transfert des résultats de clôture constatés au 31/12/2020 (Section de fonctionnement : excédent de 53 917,49 € ; Section d'investissement : déficit de - 459 919,62 €), selon le calendrier ci-dessous :

Année	Montants repris par le Syndicat
2023	Déficit d'investissement : - 286 002,13 €
2024	Déficit d'investissement : - 40 000,00 €
2025	Déficit d'investissement : - 40 000,00 €
2026	Déficit d'investissement : - 93 917,49 € Excédent de fonctionnement : 53 917,49 €
TOTAL sur 4 ans :	- 406 002,13€

- **AUTORISE** le Président à réaliser toutes démarches nécessaires à l'exécution du transfert de la compétence « assainissement collectif », et à signer tout document ou acte relatif à ce dossier.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,
le 30 septembre 2023

Le Président,
Luc CAILLOUX